



SEANCE ORDINAIRE N° 04/2018 du 17 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bernwiller, dûment convoqués le 10 avril, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu
BAUR Patrick
BERNHARD Esther
DELEURY Bernard
DITNER Joseph
GREDEL Pierre-Paul
HELGEN Léonard*

*KNECHT Sylvie
LABARTETTE Lionel
LEBER Marie-Thérèse
ROTH Jean-Luc
SCHMITT Frédéric
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand*

Absent excusé : . MM. BITSCH Jean-Luc, GRASSER Jean-Claude, RICHERT Hubert et Mme ZIROLI Manolita

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer **M. DITNER José** est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Budget Réseau de chaleur : tarifs du chauffage
- Acquisition terrain
- Syndicat d'électricité : rapport annuel 2017
- Subvention école
- Divers

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Aménagement place mairie

Les membres du Conseil **ACCEPTENT** à l'unanimité le nouveau point.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 mars 2018.

1° FIXATION DU TARIF DU CHAUFFAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les statuts prévoient une actualisation annuelle des tarifs de l'abonnement et du KW :

Le tarif actuellement en vigueur sur le ban de la commune nouvelle est le suivant :

R1 (la consommation) : en € HT par kWh consommé : **0,052 € HT**

R2 (l'abonnement) : valeur annuelle, en € HT par kW souscrit : **39,16 € HT**

Après discussion, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** de fixer les tarifs pour la saison de chauffe à venir comme suit :

R1 (la consommation) : en € HT par kWh consommé : **0.057 € HT**

R2 (l'abonnement) : valeur annuelle, en € HT par kW souscrit : **39.16 € HT**



2° ACQUISITION TERRAIN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'acquisition de terrain à réaliser par la commune pour l'élargissement du chemin au-dessus de la lagune d'Ammertzwiller, déjà réalisé, et en vue de l'intégration desdites rues dans le domaine public de la commune à 200 €/l'are

S.11 P0187/0051 Lieu dit Auf dit Nedere Schlossmatten Surface 1.17a

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- D'acquérir ladite parcelle au prix de 200€/l'are ;
- D'autoriser le Maire à acquérir à signer les actes ainsi que toutes les pièces y relatives ;
- De retenir Me Gilles HASSLER Notaire à BELFORT en tant que notaire chargée de la rédaction des actes.

3° RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

M. le Maire présente à l'assemblée le Rapport d'Activité 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ainsi que leur Compte Administratif.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du Rapport d'Activité 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ainsi que du Compte Administratif.

4° SUBVENTION ECOLE

M. le Maire propose de verser une subvention aux PEP Alsace. Cette aide est destinée au financement de la classe de découverte organisée par les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire en juin 2018.

L'assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 450,00 € à cette association. Les crédits sont prévus au chapitre 65.

5° AMENAGEMENT PLACE MAIRIE

Dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements des communes rurales, les travaux d'aménagement de la place de la mairie à Ammertzwiller et l'espace ludique du Jardin Henner peuvent être subventionnés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** un accord pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 281 000 € HT
- **CHARGE** le Maire de faire les demandes de subventions auprès des organismes susceptibles de financer ces travaux et notamment la Région Grand Est.
- **DIT** que les crédits sont ou seront prévus au budget primitif.

6° DIVERS

Le Conseil Municipal décide de donner suite à la demande de plusieurs habitants riverains de la rue des Morts souhaitant que cette rue change de nom : son nom sera désormais « la rue des Noisetiers ».



Le nom alsacien sera par contre maintenu sur la plaque bilingue.

Les taux d'imposition de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sont maintenus.

Haut-Rhin propre : cette manifestation ne sera pas reconduite cette année.

Lecture est donnée du courrier de M. Hollaender au sujet de l'impact de la voie verte sur sa propriété riveraine.

Evocation d'un projet de courrier à adresser à l'académie concernant les perturbations dont a été victime la classe du CE1 CE2 lors des remplacements et non remplacements.

Présentation d'un devis de travaux de chemin en vue du maillage de la voie verte avec la rue Werner à la hauteur de la rue des Noisetiers.

Le Tour d'Alsace traversera Bernwiller le 05 août entre 16h15 et 16h35. La mise en place de barrières est à prévoir.

L'Opération brioches sera reconduite.

L'état d'avancement des travaux de la voie verte est évoqué et il est rappelé que la partie de la rue Deyber concernée est devenue une zone de circulation mixte, limitée à 20 km/h.

L'élaboration du nouveau PLU a été prescrite par délibération en 2017. Aucune autre démarche n'a été entreprise à ce jour.

M. DELEURY évoque la situation d'un habitant en difficulté et s'interroge quant aux moyens à mettre en œuvre. Rdv a d'ores et déjà été pris avec l'assistante sociale.

Fin de la séance : 23h00